

PSY & ASd

SGKJPP
SSPPEA
SSPIA

Schweizerische Gesellschaft für Kinder- und Jugendpsychiatrie und -psychotherapie
Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie d'Enfants et d'Adolescents
Società Svizzera di Psichiatria e Psicoterapia Infantile e dell'Adolescenza

Rapport annuel SSPPEA 2021



Table des matières

Rapports annuel SSPPEA	Page
Co-présidents	3
Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique	4
Groupe de travail médecins-che(fe)s	5
Groupe de travail des médecins libres praticiens	5
Commission formation postgraduée et continue (CFPC)	6
Commission des titres	7
Commission de formation continue	7
Commission d'examen	8
La gestion de qualité SSPPEA	9
Communication SSPPEA	10
Statistique des membres SSPPEA	11
Comptes et rapport des réviseurs SSPPEA	12
Rapport annuel FMPP	
Commission permanente tarifs (CPT) FMPP	16
Commission permanente assurances (CPA) FMPP	16
Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP	17
Communication FMPP	18
Comptes et rapport des réviseurs FMPP	19

Co-présidents de la SSPPEA

En 2021, les membres du comité de la SSPPEA se sont réuni·e·s à l'occasion de cinq réunions ordinaires et de deux retraites d'une demi-journée. En raison de la pandémie, l'ensemble de ces rencontres se sont déroulées en ligne. L'assemblée de juin des délégué·e·s de la SSPPEA a également eu lieu en ligne. Les délégué·e·s ont pu se réunir de nouveau physiquement pour la première fois en novembre, à Berne.

Parmi les thèmes importants qui ont occupé le comité et les assemblées des délégué·e·s en 2021, citons la qualité de notre travail (renforcement de l'établissement de la nouvelle structure du département qualité de la SSPPEA après la dissolution de la commission de la FMPP, travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de l'art. 58 LAMal sur la qualité des soins), la formation postgraduée (développement stratégique avec l'intégration d'EPA, amélioration de l'intégration de thématiques somatiques, pharmacologiques et neurophysiologiques dans le cœur de la formation postgraduée, raccourcissement du cursus à cinq ans), la mise en œuvre du modèle de la prescription de la psychothérapie psychologique (clarifications quant à la mise en œuvre à partir du 1er juillet 2022 et aux responsabilités médicales concernant la formation postgraduée clinique des psychologues) ainsi que la gestion des défis liés à la pandémie de coronavirus (information des membres via cinq newsletters FMPP de haute priorité, gestion de la forte augmentation de la demande, dans tous les secteurs de la PEA).

Les retraites du comité avaient une visée stratégique et ont été dédiées aux thèmes de l'identité de notre discipline, du développement de la formation postgraduée et de l'avenir de la psychothérapie. Pour résumer la quintessence des discussions menées, un article sur les « Cinq bonnes raisons de devenir pédopsychiatre en 2030 » a été publié dans la première édition de psyCHIatrie, le nouveau magazine papier de la SSPPEA et de la SSPP.

La dissolution, lors de l'assemblée des délégué·e·s du printemps 2021, de la commission FMPP pour la communication et du concept de communication interne et externe qui y était lié n'a pas engendré une baisse des activités de communication mais, au contraire, une intensification et une optimisation de la collaboration entre les comités de la SSPPEA et de la SSPP, sous l'égide de la nouvelle chargée de la communication de la FMPP, qui a assuré une coordination précieuse.

Le comité de la SSPPEA et INTEGRAS, l'Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée, ont élaboré ensemble des recommandations communes en vue d'une pratique interdisciplinaire de qualité, lesquelles ont été publiées en décembre 2021.

Le comité a également œuvré intensément à la préparation du prochain congrès annuel de la SSPPEA, qui se tiendra à Zurich le 2 septembre 2022. Dans la lignée de l'objectif stratégique actuel de promouvoir activement la relève, une attention particulière est portée au programme du pré-congrès, le 1er septembre 2022, comportant une offre importante de formation postgraduée, dans les domaines clinique et scientifique, à l'intention des étudiant·e·s et des médecins-assistant·e·s.

Le groupe d'expert·e·s de l'intergroupe parlementaire Médecine pédiatrique s'est réuni à plusieurs reprises, dans le cadre de séances en ligne. La rencontre annuelle avec les parlementaires a dû à nouveau être repoussée mais le groupe a, cette année encore, donné des impulsions pour plusieurs interventions parlementaires qui concernaient la psychiatrie d'enfants et d'adolescent·e·s. La collaboration étroite entre les disciplines pédiatriques au sein du groupe d'expert·e·s et la qualité du réseautage ont également contribué à ce que la SSPPEA puisse placer un de ses membres au sein de la taskforce scientifique de la Confédération à partir de juillet 2021.

A la suite de plusieurs changements de personnes au sein du comité ces dernières années, la nouvelle composition a bien trouvé ses marques et travaille ensemble de manière productive et très collégiale.

Prof. Dr. med. Alain Di Gallo
Prof. Dr. med. Stefan Eliez
Co-Présidents SSPPEA

Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique

L'année 2021 a été, une nouvelle fois, dictée par la pandémie, a présenté des défis pour tou·te·s et demandé une grande flexibilité. Le numérique a remplacé les échanges personnels et s'est révélé être une opportunité permettant de poursuivre sans risque notre travail de politique professionnelle en virtuel.

J'ai été ravie que les réunions du GT puissent avoir lieu malgré tout, par Zoom. Cela nous a donné l'occasion d'échanger sur les affaires courantes mais aussi de s'enquérir de l'état général des MA et CdC durant cette nouvelle année difficile.

En 2021, les membres du GT médecins-assistant·e·s et chef·fe·s de clinique ont coopéré activement au sein des différentes commissions (Commission de formation continue, Commission d'examen, groupe de travail pour la communication), où ils·elles ont réussi à défendre efficacement nos revendications. Nous nous sommes en particulier penché·e·s sur la question de l'identité de la psychiatrie d'enfants et d'adolescent·e·s. Les aspects au cœur de cette réflexion étaient l'avenir de notre discipline, la garantie de la relève, la discussion critique autour de notre formation postgraduée et le défi de rassembler des idées pour les concepts de formation postgraduée. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans ces échanges pour la précieuse collaboration.

Les attentes envers la société de discipline médicale SSPPEA des collègues suivant la formation de spécialiste ont pu être exprimées sur des points essentiels de manière satisfaisante lors des séances du comité de la SSPPEA.

Nous recommandons aux médecins-assistant·e·s de candidater tôt à une affiliation à la société. Cette mesure figure parmi les objectifs de législation de la société et nous estimons qu'elle a du sens. Les médecins-assistant·e·s apprécient beaucoup l'exonération des frais d'affiliation.

Les échanges d'information continuent à se faire via les voies de communication habituelles, à savoir la société de discipline médicale, les directions des services de PEA, mais aussi via le [site Internet de la SSPPEA](#).

Le flyer du GT médecins-assistant·e·s et chef·fe·s de clinique a été remanié par des membres de l'équipe et est à la disposition du GT communication de la SSPPEA, afin que ce dernier le mette en ligne et l'utilise pour la promotion de la relève. Les informations publiées sur le site Internet ont également été remaniées.

Dr. méd. Elivra Tini, Présidente Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique

Groupe de travail des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeants / AMCPEA de la SSPPEA

En 2021 également, les deux séances en ligne du GT des médecins-chef-fe·s ont été marquées par la forte charge de travail et donc une présence limitée de ses membres.

Contrairement à l'attente qu'une réunion en ligne rassemble bien plus de participant·e·s qu'une réunion en présentiel, chacune des séances a réuni environ dix médecins dirigeant·e·s.

Les personnes présentes ont discuté des grandes questions d'actualité : le manque de personnel qualifié, les attentes croissantes de la part des organismes payeurs et des autorités de surveillance, la planification de la relève et les effets auxquels les institutions doivent s'attendre avec le passage au modèle de la prescription.

Les personnes présentes ont beaucoup apprécié d'obtenir des informations de commissions spécialisées ou de politique professionnelle telles que la SMHC, le groupe de suivi du TarPsy ou encore le groupe d'expert·e·s parlementaires Médecine pédiatrique.

Elles partageaient toutes l'espoir que l'augmentation, dans certains endroits, des capacités en termes de lits et du nombre de places de traitement ambulatoire permette progressivement de détendre un peu la situation. La discussion sur ce point a cependant aussi révélé des différences considérables entre les cantons et les organismes payeurs.

Dr. med. Oliver Bilke-Hentsch, Président Groupe de travail des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeants et AMCPEA

Groupe de travail des médecins libres praticiens

En 2021, les thèmes qui ont occupé le GT étaient la pandémie, la gestion de la qualité et les préparations en vue du passage de la psychothérapie déléguée au modèle de la prescription. Pour en discuter, nous nous sommes réuni·e·s à plusieurs reprises lors de séances en ligne. J'ai été ravie que nous puissions échanger de cette façon. Lors de ces réunions, il est apparu que le thème du modèle de la prescription soulevait des craintes et des réserves, en particulier concernant la responsabilité que nous assumons lorsque nous établissons une telle prescription ou que nous fournissons une évaluation de spécialiste lorsqu'une psychothérapie dépasse le seuil des 30 heures.

En parallèle, les collègues habitué·e·s au modèle de la délégation et qui ont un cabinet ensemble avec des psychologues ont exprimé leurs préoccupations concernant les conséquences du changement de modèle sur la collaboration avec ces derniers·ères.

Concernant la mise en œuvre des art. 58 ss. LAMal, elle a suscité davantage de plaintes que d'exclamations de réjouissance. La crainte de la multiplication des tâches administratives, potentiellement même pas rémunérées, agace bon nombre de membres. Les notions telles que les mesures d'amélioration de la qualité, le cycle PDCA, les mesures du degré de mise en œuvre ou encore le processus continu de développement de la qualité sont source d'irritation et d'énervement. Etant donné qu'il s'agit d'une loi qui doit impérativement être appliquée, nous n'avons pas le choix. Le groupe de travail dédié à la qualité s'est donné pour devise « une administration souple et utile ».

Le groupe zurichois, autour de Susanne Walitza, a collecté en 2020 des données sur la situation des soins en psychiatrie d'enfants et d'adolescent·e·s pendant la pandémie. Nous avons fait passer le questionnaire via le GT aux membres de SSPPEA exerçant en cabinet, ce qui a permis de collecter des données qui soulignent que la situation est tendue. Les conclusions de cette enquête ont fait ressortir un état de fait constaté par la plupart des membres dans la pratique, à savoir la pression importante qui pèse dans ce domaine et une demande encore plus grande de places de traitement. Le thème de la santé mentale des enfants et adolescent·e·s durant la pandémie est également devenu un aspect central pour la taskforce et était ainsi présent dans les médias. Les données que nous avons fournies ont permis de contribuer au débat public. Je tiens à ce sujet à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'enquête et répondu au questionnaire.

Ponctuellement, je reçois également en tant que présidente du GT et membre du comité des demandes directes de certain·e·s membres ; je les accueille et y réponds avec plaisir. Je souhaite que les activités du GT augmentent durant les années à venir et espère que ce dernier s'impliquera activement dans le processus de changement continu auquel notre discipline est confrontée. Je souhaite également parvenir ces prochaines années à mieux surmonter les barrières linguistiques et inciter davantage de collègues de Suisse romande et du Tessin à participer aux échanges au sein du GT.

Je remercie les membres du GT de la confiance et de la bienveillance qu'ils·elles me témoignent.

Dr. méd. Bigna Keller, Présidente du Groupe de travail des médecins libres praticiens

Commission formation postgraduée et continue (CFPC)

La CFPC ne s'est réunie qu'une seule fois pour une séance, le 11.11.2021. Au sein de la CFPC, nous avons chargé un groupe de travail (RévPFP) de préparer la révision du programme de formation postgraduée de la SSPPEA. Cette révision a plusieurs objectifs :

- renforcer les compétences médico-psychiatriques spécifiques à l'enfant et à l'adolescent·e des futur·e·s psychiatres, en particulier en neurobiologie et en pharmacologie
- la mise en place d'un examen théorique après 2-3 ans
- l'élaboration d'activités professionnelles fiables (EPA) pour notre spécialité
- la réduction à 5 ans de la durée de formation postgraduée.

Dans ce processus, qui sera sûrement de longue haleine, nous nous coordonnerons aussi avec nos collègues européens de l'UEMS, qui ont justement défini récemment leur nouveau cursus de formation postgraduée.

Dr. méd. Bruno Rhiner, Président CFCP

Commission des titres

Conformément aux prescriptions de l'ISFM, tous les médecins en formation postgraduée doivent tenir de manière autonome un logbook électronique dans lequel sont saisis l'ensemble des certificats de périodes de formation postgraduée ainsi que les objectifs pédagogiques poursuivis sur l'ensemble du cursus. A la fin de celui-ci, la demande, à l'attention de l'ISFM, d'établissement du titre de médecin spécialiste peut être formulée directement depuis le logbook électronique. L'ISFM l'a remanié l'automne dernier. Il est désormais plus simple à remplir et a été harmonisé mais a suscité parmi les médecins en formation de nombreuses questions que l'ISFM a transmises à la présidente de la Commission des titres. Concernant celles spécifiquement relatives à la discipline de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent·e, un guide sur la façon de remplir le logbook électronique est en cours d'élaboration.

En 2021, la présidente de la Commission des titres a reçu 56 demandes d'obtention du titre de spécialiste. Ces dossiers sont en principe très bien préparés par l'ISFM et dans la grande majorité des cas, les demandes ont été approuvées directement.

En dehors de l'examen des dossiers, la commission a répondu à des questions de personnes en formation, portant essentiellement sur la reconnaissance de la méthode psychothérapeutique choisie ou sur le choix du·de la thérapeute choisi·e pour satisfaire l'exigence d'expérience thérapeutique personnelle.

Dr. med. Regula Blattmann, Présidente de la CT de la CFPC

Commission de formation continue

L'année 2021 a, elle aussi, été marquée par la pandémie de COVID-19. La diversité des formats numériques de formation continue présente incontestablement des avantages et nous a permis d'accumuler des expériences positives sur la façon de concevoir à l'avenir des formations qui soient attirantes sur le plan didactique. L'absence de manifestations en présentiel a cependant de nouveau limité considérablement et fâcheusement les échanges informels durant cette deuxième année de pandémie.

Cette année encore, la Commission de formation continue ne s'est pas réunie en séance. La CFC est toujours composée des membres suivant·e·s : Suzanne Erb (médecin-chef·fe à St-Gall), Domenico Didiano (médecin libre praticien à Locarno) et Marcel I. Raas (président, médecin libre praticien à Winterthour). Les affaires à traiter ont toutes pu être réglées par courriel ou par téléphone.

Dr. med. Marcel I. Raas, président CFC de la SSPPEA

Commission d'examen

La partie orale de l'examen de spécialiste prévue le 13.03.2021 a été réalisée en ligne, en raison du contexte lié à la pandémie de COVID 19.

En 2021, 43 candidat·e·s (16 germanophones, 26 francophones et 1 italoophone) se sont inscrit·e·s à l'examen. Sept candidat·e·s se sont désisté·e·s avant la remise du travail écrit. Parmi les 36 candidat·e·s restant·e·s, trois (8 %) n'ont pas réussi l'examen écrit. Deux candidat·e·s n'ont pas réussi l'examen oral et une candidate n'a pas pu se présenter pour cause de COVID-19. Elle participera aux examens oraux en 2022. Sur un total de 43 candidat·e·s, 30 (70 %) ont réussi l'examen.

Examens en ligne 2021	Candidat·e·s à l'examen oral	Non réussis	Examens de spécialiste réussis
Inscriptions en allemand	11	2	9
Inscriptions en français	21	0	21
Total	32	2	30

Voici la liste des membres de la Commission des examens en 2021:

Pr Michael Kaess (président), Pr Oliver Halfon, Dr Sajiv Khanna, Dre Regina Dudé-Neuner et Dr Dante Trojan.

Les meilleurs travaux écrits 2021 ont été sélectionnés par le jury, composé des membres suivants : Pr Wilhelm Felder, Dr Michael Renk, Dr Laurent Holzer.

Les personnes qui ont été récompensées étaient

- Dre Julia Fol (fr.).
- Dre Michaela Waibel (all.).

Les examens FMH de 2022 auront lieu le 12.03.2022 et Mme Pia Aeschlimann en assurera la coordination. Le délai de clôture des inscriptions était le 1er août 2021. 44 candidat·e·s se sont inscrit·e·s aux examens de médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescent·e·s (20 germanophones, 21 francophones et 3 italophones).

Prof. Dr. med. Michael Kaess, Président de la commission d'examen

La gestion de la qualité en psychiatrie et en psychothérapie pour enfants et adolescents

Les préparatifs pour la mise en œuvre de l'art. 58 ss LAMal dans la médecine ambulatoire en cabinet ont représenté la principale mission du groupe de travail nouvellement constitué et responsable de la qualité de la médecine ambulatoire en cabinet. Au cours de l'exercice sous revue, le cercle de qualité avec modérateur·trice en tant qu'indicateur de qualité a clairement été au centre de toutes les activités. Au sein du groupe de travail CQ venant d'être mis sur pied et composé de représentant·e·s de la SSPP et de la SSPPEA, la prise de position sur les cercles de qualité élaborée en 2016 par la commission permanente qualité de la FMPP a été mise à jour, un concept relatif à la stratégie de mise en œuvre et de communication ainsi que d'autres documents visant à informer les membres ont été élaborés et publiés en décembre 2021 sur le site Internet des deux sociétés de discipline médicale.

La SSPPEA et la SSPP ont toutes les deux adhéré en octobre au Forum pour cercles de qualité, sous l'égide de la Société Suisse de médecine interne générale (SSMIG). Ainsi, nos membres disposent dorénavant de la possibilité de bénéficier d'un tarif réduit sur les frais de cours de modérateurs·trices proposés dans les trois langues nationales. De plus, en tant que membre de ce forum, la SSPPEA peut optimiser le contenu du CQ avec modérateur·trice par rapport aux besoins de la psychiatrie et permettre aux jeunes collègues de coopérer en qualité de tuteurs·trices.

Les autres tâches préliminaires à mener à bien dans l'optique des conventions de qualité et des négociations y relatives avec les associations d'assureurs-maladie sont en cours de planification. Dans ce contexte, l'indicateur de qualité Guidelines/recommandations thérapeutiques jouera un rôle central l'année prochaine.

Le processus de mise en œuvre de l'art. 58 ss LAMal a déjà pris du retard. La FMH est en train de mener d'après négociations avec les associations d'assureurs-maladie sur les questions de délimitation des tâches administratives mais aussi de rémunération pour le surcroît de travail administratif des médecins libres praticien·ne·s. Ce retard laisse le temps au GT qualité de compléter les documents relatifs aux indicateurs de qualité, de sorte qu'ils puissent être mis à disposition pour mener les négociations. Les indicateurs de qualité ou MAQ (mesures d'amélioration de la qualité) seront probablement le CQ avec modérateur·trice, les guidelines et la supervision. Ils correspondent en fait au minimum requis.

Dans le domaine hospitalier, l'année 2021 a été marquée par de belles avancées avec la mise en application des questionnaires de satisfaction et les bons résultats des enquêtes ANQ sur les thèmes des mesures privatives de liberté et du degré de gravité. La qualité de la documentation est et reste importante, par exemple en lien avec les codes CHOP et les systèmes CIRS. L'avenir dira dans quelle mesure les efforts politiques pour continuer de faire du développement de la qualité le principal levier du pilotage du système de santé se poursuivront. Mais selon les explications qui précèdent, les sociétés de discipline médicale doivent d'ores et déjà s'y préparer et augmenter à cette fin leurs ressources, notamment en personnel. La coopération entre les cliniques et les collègues exerçant en cabinet est plus importante que jamais !

Dr. med. Oliver Bilke-Hentsch, Dr. med. Bigna Keller – Comité SSPPEA

Communication SSPPEA

Début 2021, une annonce a été publiée pour le mandat de responsable de la communication de la FMPP, avec un nouveau profil, et Manuela Specker a été engagée pour cette fonction. Le travail de la nouvelle responsable de la communication a résidé dans la consolidation de la collaboration avec la présidence de la SSPPEA et de la SSPP, surtout pour la communication externe, mais aussi pour la communication interne. Le domaine communication de la SSPPEA, représenté par S. Walitza, a également coopéré étroitement avec la responsable de la communication, dès son entrée en fonction. Il a ainsi été possible d'adapter le format de la newsletter interne pour qu'il corresponde encore mieux aux besoins des membres. En étroite collaboration avec la présidence et les membres de la SSPPEA, le domaine communication de la SSPPEA a choisi des sujets pertinents pour la PEA pour chaque numéro de la newsletter. Nous avons remis à l'OFSP, au nom de la SSPPEA, des prises de position sur les répercussions de la pandémie. Nous avons participé à l'étude de synthèse du bureau BASS réalisée sur mandat de l'OFSP et à un certain nombre d'études empiriques, et nous étions représenté·e·s par A. Di Gallo au sein de la task force de la Confédération. En ce qui concerne les relations publiques, nous avons assuré notre présence dans toute Suisse au travers de nombreux médias (p. ex. à la télévision, sur SRF, à la une du Tagesanzeiger, dans la NZZ, etc.). En coopération avec les services de PPEA Zurich, une enquête nationale a été réalisée auprès des thérapeutes sur la prise en charge des enfants et des adolescent·e·s présentant des troubles psychiques et les résultats ont été publiés. Les politiques et la presse quotidienne (couverture à la une du Tagesanzeiger et sur plusieurs pages), ont commenté les résultats de cette enquête, à laquelle ont participé plus de 400 thérapeutes. En janvier 2022, la SSPPEA a organisé un « Update Corona », avec une participation nombreuse. Le diagnostic et les recommandations thérapeutiques (rédigées par l'AWMF et en collaboration avec d'autres sociétés de discipline médicale) jouent un rôle important, de plus en plus aussi dans le domaine de l'assurance qualité. S. Walitza s'est mobilisée avec succès pour que la SSPPEA ou des représentant·e·s de la PPEA suisse soient si possible impliqué·e·s dans l'élaboration de toutes les recommandations (nouveau : troubles anxieux, TDAH, troubles des conduites, troubles obsessionnels-compulsifs). Le 9 décembre 2021, nous avons publié un communiqué de presse avec Integras, l'Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée, au sujet de recommandations élaborées conjointement pour établir une bonne pratique interdisciplinaire entre la pédagogie spécialisée et la psychiatrie pour enfants et adolescent·e·s en cas de placements extrafamiliaux. Ces recommandations visent maintenant à améliorer la coordination entre les professionnel·le·s de la pédagogie spécialisée ainsi que de la psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescent·e·s (le texte intégral des recommandations peut être consulté sur le site Internet de la SSPPEA). S. Walitza a été désignée par la présidence de l'IACAPAP comme déléguée des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS. En conséquence, la SSPPEA est maintenant représentée au sein d'une nouvelle instance très importante, qui fait entendre la voix de la psychiatrie pour enfants et adolescent·e·s au niveau international.

Prof. Dr. med. Susanne Walitza – comité SSPPEA

Statistique des membres

Catégorie de membre	2021	2020
Membres ordinaires	468	445
Membres extraordinaires	6	5
Membres assistants	80	66
Membres d'honneur	1	1
Membres émérites	46	46
Total	601	563

Comptes et rapport des réviseurs SSPPEA

CORE



Berne, le 10 mai 2022

**Rapport de l'auditeur
à l'Assemblée des délégués de
La Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et
d'adolescents (SSPPEA)
Berne**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de l'association SSPPEA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Christian Stritt
Expert comptable diplômé

Stefan Andres
Expert comptable diplômé

Annexe

Comptes annuels (bilan et compte d'exploitation)

CORE
Révision SA

Eigerstrasse 60
CH-3007 Berne

T +41 31 329 20 20
F +41 31 329 20 21

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTsuisse

core-partner.ch

Bilan 2021

Rechnung SGKJPP / comptes SSPPEA

Aktiven	2020	2021
Bankguthaben / avoir en banques	589'482.11	457'777.75
Debitoren / débiteurs	2'400.00	300.00
Guthaben Verrechnungssteuer / avoir impôts anticipés	1'441.00	2'885.05
Transitorische Aktiven / actifs transitoires	1'730.00	763.20
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	595'053.11	461'726.00
Anlagevermögen / actifs immobilisés	190'858.00	220'159.00
Total Aktiven / actifs	785'911.11	681'885.00
Passiven		
Kreditoren / créditeurs	183'145.45	73'380.20
Transitorische Passiven / passifs transitoires		2'800.00
Eigenkapital per / capital propre au 1.1.	604'168.16	602'765.66
Jahreserfolg / résultat annuel	-1'402.50	2'939.14
Total Passiven / passifs	785'911.11	681'885.00

Compte de resultat 2021

Produits

Rechnung SGKJPP / comptes SSPPEA

Konto	Rechnung/ Comp. 2020	Budget 2021	Rechnung/ Comp.2021
Ertrag/ Produits			
3200 Mitgliederbeiträge / Cotisations des membres	172'410.00	182'930.00	180'990.00
3201 Sonderbeiträge			
3210 Debitorenverluste Mitgliederbeiträge			
Total Mitgliederbeiträge	172'410.00	182'930.00	180'990.00
3600 Einnahmen Prüfungsgebühren / produits frais d'inscription examens	58'750.00	60'000.00	50'900.00
3601 FB-Diplome Nichtmitglieder (alle 3 Jahre) / diplômes FC non-membres (tous les 3 ans)	8'700.00	6'000.00	12'000.00
3610 Jahreskongress / congres annuel	3'111.65	0.00	0.00
3620 FMPP Kongress / congres FMPP	0.00	0.00	0.00
3621 Einnahmen ESCAP Kongress	0.00	0.00	0.00
3623 Visitationen Ertrag / recettes Inspection	4'400.00	4'400.00	10'800.00
3624 Einnahmen Homepage / produits homepage	3'250.00	6'000.00	7'400.00
3625 Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'380.00	2'000.00	2'949.55
3626 Weiterverrechnung VKJC	14'270.00	8'000.00	4'688.20
3630 Übrige Einnahmen (Creditanträge etc.) / autres produits (demande de credit etc.)	750.00	5'000.00	4'393.00
Total Übrige Einnahmen / autres produits	95'611.65	91'400.00	93'130.75
Total Einnahmen / produits	268'021.65	274'330.00	274'120.75
6850 Erträge Bank/Post / Recettes banque/poste	4'585.35	5'000.00	4'139.75
6890 Kursgewinn a/ Wertschriften	0.00	0.00	29'301.00
8000 a.o. Ertrag / Produits e.o.	0.00	0.00	0.00
8010 a.o. Aufwand / Dépenses e.o.	0.00	0.00	0.00
Total Ertrag / total des produits	272'607.00	279'330.00	307'561.50

Compte de resultat 2021

Produits

Aufwand / Charges	Rechnung/Comp. 2020	Budget 2021	Rechnung/Comp. 2021
5200 Honorar Präsidium / honoraires présidence	15'305.00	20'000.00	19'350.00
5210 Spesen Präsident / frais président	471.60	600.00	90.00
Total Aufwand Präsident / charges présidence	15'776.60	20'600.00	19'440.00
5400 Honorar Vorstand / honoraires comité	36'005.00	25'000.00	38'200.00
5410 Spesen Vorstand / frais comité	977.00	3'500.00	244.60
5420 Spesen Sitzungen / frais des séances	1'565.40	1'000.00	0.00
Total Aufwand Vorstand / charges comité	38'547.40	29'500.00	38'444.60
5700 Sozialleistungen /charges sociales	10'483.75	7'000.00	13'357.25
Total Personalaufwand / charges de personnel	64'807.75	57'100.00	71'241.85
6001 Honorar Mitglieder Komm. Weiter- und Fortbildung / honoraires membres commission formation postgraduée et continue	23'409.60	10'000.00	12'846.00
6004 FMH-Fortbildungsplattform / plateforme formation continue FMH	8'152.90	8'000.00	9'423.75
6014 Akkreditierung Weiterbildungsprogramm	0.00	0.00	0.00
Total Komm. Weiter- und Fortbildung / Comm. Formation postgraduée et	31'562.50	18'000.00	22'269.75
6007 Honorar und Spesen diverse Kommissionen	2'737.10	500.00	4'747.85
6008 Kommission fPmh / Commission fPmh	0.00	0.00	0.00
6009 Prüfungskommission / Commission des examens	53'800.00	60'000.00	40'250.00
6010 Arge Freipraktizierende / Groupem. psychiatres indépendants	960.00	2'000.00	1'800.00
6011 Arge. Ass./Oberärztinnen / Groupem. Ass./chefs de clinique	0.00	2'000.00	2'000.00
6012 Arge Chefärzte und leitende Ärzte / Groupem. médecins-chefs et médecins dirigeants	0.00	2'000.00	0.00
6021 Parlamentarische Gruppe Kindermedizin	9'588.30	10'000.00	9'353.50
6022 Projekt Qualität / projet qualité	5'801.20	3'000.00	33'731.00
6040 Visitationen Aufwand / charges Inspection	2'800.00	2'600.00	7'400.00
6016 VKJC	-	0.00	0.00
Total Kommissionen und ARGE/ Commissions et Groupements	107'249.10	100'100.00	121'552.10
6300 SGKJPP Jahreskongress	366.20	0.00	0.00
6013 Spesen Kongressorganisation	0.00	0.00	0.00
6015 Del. IACAPAP	308.15	0.00	1'930.00
6400 Öffentlichkeitsarbeit / relations publiques	0.00	4'000.00	4'798.00
6401 Homepage / homepage (inkl. Doc24)	646.20	2'500.00	43.10
6402 doc24 - online Psychiatersuche	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Total Kongresse/Öffentl./Congrès, relations publiques	6'320.55	11'500.00	11'771.10
6500 Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	7'977.95	6'500.00	9'399.30
6501 Büromaterial / matériel du bureau	749.90	1'000.00	1'211.95
6510 Telefon, Telefax, Internet	1'953.25	500.00	4'285.90
6513 Porto / Ports	1'486.15	1'300.00	1'102.45
6520 Beiträge an diverse Organisationen / contributions pour diverses organisations	2'253.20	3'000.00	1'425.66
6521 Spesen Delegierte Escap, UEMS und IACAPAP (pro Jahr je 500.00 für die Teilnahme an einer Sitzung	0.00	500.00	
6531 Jahresbericht	366.35	1'500.00	
6533 Übersetzungen / traductions	2'783.85	5'000.00	6'177.10
6534 Geschäftsstelle / Secrétariat	69'520.50	75'000.00	69'520.50
6542 Revisionsstelle / frais organe de révision	2'471.70	3'000.00	2'252.00
6545 Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'412.00	2'500.00	2'965.30
6555 Diverses / divers	1'790.05	1'000.00	786.70
Total Verwaltung / administration	93'764.90	100'800.00	99'126.86
6100 NAKO - Tools & FG Monitor	0.00	500.00	0.00
6600 SGPP-FMPP / SSPP-FMPP	0.00	0.00	0.00
6800 Spesen Bank/PC / frais banque/ccp	912.10	1'000.00	918.85
6810 Kursverluste a/Wertschriften	723.00	0.00	0.00
6900 Abschreibung Debitoren	0.00	0.00	0.00
Total Übriger Aufwand	1'635.10	1'500.00	918.85
8900 direkte Steuern / Impôts directs	232.10	1'000.00	11.60
Total Steuern	232.10	1'000.00	
Total Aufwand / total des charges	274'009.50	272'000.00	304'622.36
Gewinn / Verlust - bénéfice / perte	-1'402.50	7'330.00	2'939.14

Rapports annuel 2021 de la FMPP

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

Un an après la remise du TARDOC, des adaptations lui ont été apportées sur la base du rapport de contrôle de l'OFSP, après quoi il a été soumis une nouvelle fois au Conseil fédéral pour approbation fin décembre 2021. Aux côtés de responsables tarifaires des autres sociétés de discipline médicale et de la FMH, la Commission permanente des tarifs se prépare d'ores et déjà à son entrée en vigueur éventuelle. Dans ce contexte, des propositions de révision sont évaluées et consignées sur une liste d'attente.

Au cours de l'exercice sous revue, la CPT a développé le système tarifaire hospitalier TARPSY pour la psychiatrie par le biais de ses représentant·e·s au sein de la FMH dans le cadre d'échanges soutenus avec la FMH.

L'ancien président de la CPT, puis sa nouvelle présidente à partir de juin 2021, ont répondu à une cinquantaine de demandes de membres de la FMPP portant sur les tarifs.

L'ancien président de la CPT, Alexander Zimmer, a été élu au comité central de la FMH avec effet en janvier 2021, c'est pourquoi il a démissionné de ses fonctions de président de la CPT, qu'il avait exercées durant de nombreuses années. Rosilla Bachmann a été élue pour lui succéder en juin 2021 et est ainsi la nouvelle présidente de la CPT. Un grand merci à Alexander Zimmer pour sa compétence et son engagement infatigable au sein de la Commission des tarifs ! Lors des élections de novembre 2021, trois nouveaux·elles membres (Kerstin Gabriel Felleiter, Maya Frosch et Rafael Traber) ont été élu·e·s à la Commission permanente des tarifs de la FMPP.

Rosilla Bachmann, présidente CPT

Commission permanente des assurances (CPA) FMPP

En 2021, la composition de la CPA est restée stable, avec deux membres de la SSPPEA (M. Zwald, M. Köster) et trois membres de la SSPP (M. Cerletti, C. Pfaff, J-D. Sauvant). Comme son nom l'indique, notre commission conseille nos membres sur l'ensemble des questions ayant trait aux assurances. Cela concerne à la fois les assurances sociales (LAMal, assurances-accidents, AI et AM) et les assurances privées, dans les cas où le traitement de certain·e·s patient·e·s entraîne des difficultés ou des conflits. Dans ce sens, la FMPP a également participé à la consultation sur le développement continu de l'AI. Après l'adoption de cette révision (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022), le Conseil fédéral a institué une « Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales », dont le rôle est de surveiller, pour toutes les assurances sociales, l'habilitation des centres d'expertises, le processus d'expertise ainsi que les résultats des expertises médicales, et de formuler des recommandations officielles sur ces thématiques. A notre grande satisfaction, Maria Cerletti a été désignée par le Conseil fédéral parmi les trois représentant·e·s du corps médical au sein de cette commission. A côté de cela, la CPA a en priorité traité des demandes de ses membres durant l'exercice sous revue. Nous avons comptabilisé 70 demandes au total (contre 78 en 2020), mais comme toujours, c'est la complexité des différents dossiers qui détermine avant tout la charge

de travail, et pas le nombre de demandes en tant que tel. Comme d'habitude, toute la commission a systématiquement délibéré au sujet des différentes demandes (correspondance par e-mail), dans le but de garantir une « unité de doctrine ». Via la newsletter de la FMPP publiée en ligne, nous essayons en outre d'informer régulièrement nos membres des demandes portant sur des sujets récurrents.

Dossiers traités 2021	dont membres
71	68

Dossiers traités 2020	dont membres
78	72

Dossiers traités 2019	dont membres
100	79

Dossiers traités 2018	dont membres
118	96

Dr.med. Jean-Daniel Sauvant, membre du CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP

Pour nous, le principal événement a été la publication de l'ordonnance sur le modèle de la prescription, qui sonne le glas de la psychothérapie déléguée. Pour beaucoup de membres, le passage imminent à la collaboration avec des psychologues psychothérapeutes a généré bien des incertitudes, en conséquence de quoi nous avons reçu de nombreuses demandes.

Conseils	Nouvelle AFC	Recertifications	Demandes de psychologues	Réadmissions dans la banque de données des spécialisations*
360	75	83	144	34

Comme on pouvait s'y attendre, les médecins ont été moins nombreux·euses à obtenir une attestation de formation complémentaire en psychothérapie déléguée (année précédente : 141), mais il y a eu plus de psychothérapeutes suivant une formation postgrade déposant une demande d'autorisation. Fait étonnant, 34 médecins ont demandé leur admission dans la banque de données des spécialisations de la psychothérapie déléguée, bien que le temps de la psychothérapie déléguée soit dorénavant compté. On peut l'interpréter comme un signe du besoin important de psychothérapeutes, mais aussi de l'intérêt des médecins somatiques pour la santé psychique de leurs patient·e·s. Néanmoins, les psychologues subissent également une certaine pression, car dans le modèle de la prescription, ils ne peuvent exercer à la charge de l'AOS qu'à la condition de disposer d'une reconnaissance fédérale.

Dr. med. Christian Bernath, Président CPD

Communication FMPP

La pandémie ainsi que la décision prise par le Conseil fédéral mi-mars 2021 de remplacer le modèle de la délégation par le modèle de la prescription au 1er juillet 2022 nous ont également mis à l'épreuve sur le plan de la communication. Dans le sens d'une professionnalisation, la Commission permanente de communication a été dissoute et depuis lors, la responsable de la communication est directement rattachée à la présidence. Une cinquantaine de questions de la presse ont au total été reçues, et par un travail proactif de relations publiques, nous avons veillé à faire entendre notre voix, notamment par la publication d'un communiqué de presse sur la situation dans la prise en soins psychiatrique et psychothérapeutique des adultes ainsi que de deux articles dans le Bulletin des médecins suisses.

En raison du changement de système visé, le besoin de communication a également augmenté dans le domaine politique : nous avons ainsi rédigé des documents de référence/argumentaires afin de sensibiliser aux dangers d'une multiplication incontrôlée des prestations et d'une hausse des coûts dans le modèle de la prescription. En outre, nous nous sommes directement adressé·e·s par écrit aux conseillers·ères aux Etats, aux directeurs·trices cantonaux·ales de la santé et au Conseil fédéral. Toutes ces mesures et évolutions ont également eu un impact sur notre communication interne : nous avons tenu au courant nos membres en publiant sept newsletters ordinaires et cinq newsletters hautement prioritaires. Nous avons également réalisé une enquête parmi nos membres sur les changements survenus en raison de la pandémie au niveau de la prise en soins psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire, dont les résultats ont entre autres été communiqués dans le Bulletin des médecins suisses et dans un article paru dans une newsletter.

Manuela Specker, chargée de communication

Comptes et rapport des réviseurs FMPP

Bilan au FMPP 31.12.2020

Bilanz per/Bilan au 31.12.2021		
	2020 / CHF	2021 / CHF
Aktiven/Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	49'974.95	147'176.26
Forderungen/ <i>Exigences</i>	-	-
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	125'950.00	67'645.10
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	175'924.95	214'821.36
Anlagevermögen / Immobilisation		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	20'233.32	15'300.52
Total Anlagevermögen / Immobilisation	20'233.32	15'300.52
Total Aktiven / Actifs	196'158.27	230'121.88
Passiven / Passifs		
Fremdkapital / Dettes		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	89'796.45	67'578.55
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	102'795.10	50'980.05
Rückstellungen / <i>Provisions</i>	-	-
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	20'233.32	15'300.52
Total Fremdkapital / Dettes	212'824.87	133'859.12
Eigenkapital / Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	-	-16'666.60
Total Eigenkapital / Capital propre	-	-16'666.60
Total Fremd- und Eigenkapital / Dettes et capital propre	212'824.87	117'192.52
Gewinn/Verlust / Bénéfice/Perte	-16'666.60	112'929.36
Total Passiven / Total passifs	196'158.27	230'121.88

Modifications des fonds de la FMPP 2021

Fonds commission Psychothérapie déléguée

Etat au 31.12.2020	Entrée de trésorerie 2021	Sortie de trésorerie 2021	Etat au 31.12.2021
CHF 20 233.32	-	CHF 4932.80	CHF 15 300.52

La FMPP gère les capitaux transmis par l'ancienne «Société suisse des médecins délégués, SSMD» par le fonds «Psychothérapie déléguée». La commission ad hoc dispose de ses propres comptes, qui ont été clôturés avec des pertes de CHF 4932.80 en 2021. Avec le passage au modèle de la prescription, le fonds est dissous.

Comptes annuels FMPP 2021

Erfolgsrechnung/ <i>Comptes</i> FMPP	ER / Comptes 2020	Budget 2021	ER / <i>Comptes</i> 2021	Differenz zum Budget	Budget 2022
Betriebsertrag / <i>Produits</i>					
Mitgliederbeiträge SGPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPP</i>	440'700	440'000	435'435	-4'565	440'000
Mitgliederbeiträge SGKJPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPPEA</i>	125'850	125'000	127'410	2'410	125'000
Beiträge SGPP u. SGKJPP / <i>Cotisation SSPP et SSPPEA</i>	566'550	565'000	562'845	-2'155	565'000
Diverse Ertrag / <i>autres produits</i>			19'658	19'658	
Total Betriebsertrag / <i>Produits</i>	566'550	565'000	582'503	17'503	565'000
Betriebsaufwand / <i>Charges</i>					
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	32'646	28'100	56'307	28'207	31'600
Präsidium / <i>Présidence</i>	60'266	37'500	58'582	21'082	57'500
Vorstand / <i>Comité</i>	84'289	39'000	30'931	-8'069	39'000
Public Affairs		35'000	-	-35'000	35'000
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	28'404	8'000	11'343	3'343	8'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	23'404	51'500	31'310	-20'190	51'500
SKV / <i>CPA</i>	63'353	80'000	40'089	-39'911	80'000
STK / <i>CPT</i>	50'324	66'000	51'845	-14'155	75'000
KDP / <i>CPD</i>	15'520	22'000	17'627	-4'373	22'000
Qualität	-	-	-	-	2'000
SKK / <i>CPC</i>	220'789	172'000	154'190	-17'810	172'000
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	4'097	25'000	8'304	-16'697	25'000
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	100	900	1'601	701	900
Verbandsbeiträge / <i>Frais d'association</i>			7'365	7'365	5'000
Finanzerfolg / <i>Produits financières diverses</i>	25	-	80	80	
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	-	-	-	-	-
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	-	-	-	-	-
Total Betriebsaufwand / <i>Charges</i>	583'217	565'000	469'574	95'426	604'500
Gewinn/Verlust - <i>Bénéfice/Perte</i>	-16'667	-	112'929	112'929	-39'500

Commentaires des comptes annuels 2021 de la FMPP

Depuis 2020, la comptabilité de la FMPP est tenue séparément et indépendamment des comptes de la SSPP. C'est pourquoi ses comptes doivent également être approuvés pour la première fois par les délégué·e·s.

Les comptes annuels 2021 ont été clôturés avec un solde positif de CHF 112'929, alors que le budget prévoyait des comptes équilibrés.

Les recettes 2021 de CHF 582'503 dépassent le budget de CHF 17'503 (montant budgété: CHF 565'000). Cela s'explique en priorité par le fait que les recettes diverses n'avaient pas été portées au budget (CHF 19'658). Elles correspondent à des remboursements de six sociétés de psychiatrie pour une mise à jour de leur site Internet dans TYPO3, que la FMPP avait payée pour l'ensemble des sociétés avant de leur refacturer les frais (cf. surcoût du compte Frais administratifs). Les recettes provenant des cotisations de membres ont été légèrement inférieures au budget (de CHF 2155).

Les dépenses se sont élevées à CHF 469'574, soit CHF 95'426 de moins par rapport au budget.

Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses :

- Les frais administratifs ont atteint CHF 56'307, soit pratiquement le double du montant porté au budget. Ce dépassement s'explique par les mises à jour de sites Internet dans TYPO3 susmentionnées ainsi que par les dépenses supplémentaires pour la comptabilité et la révision.
- Les charges liées au mandat de la présidente ont également dépassé le budget de CHF 21'082. Cela s'explique par le fait que la présidence FMPP a assumé un plus grand nombre de tâches, en conséquence de quoi les charges du comité FMPP ont été inférieures au budget de CHF 8069.
- Pour le travail politique, une enveloppe budgétaire de CHF 35'000 était prévue. Les dépenses relatives aux affaires publiques ont toutefois été supportées entièrement par la SSPP en 2021 (cf. commentaires sur les comptes annuels de la SSPP ci-dessus).
- Comme pour la SSPP, les conseils juridiques de la FMPP ont légèrement dépassé le budget (CHF 11'343 au lieu de CHF 8000) en raison des différentes affaires d'actualité.
- En 2021, l'assemblée des délégué·e·s s'est tenue en ligne en juin, et seule l'AD de novembre a pu avoir lieu en présentiel, à Berne. Cela explique en grande partie la baisse de charges enregistrée pour ce poste, de CHF 20'190 par rapport au budget.
- La commission permanente des tarifs, la commission permanente des assurances et la commission psychothérapie déléguée ont reçu peu de demandes de membres en 2021, comme déjà l'année précédente. De plus, certains domaines de responsabilité ont nécessité moins de travaux assidus (cf. p. ex. TARDOC encore en suspens). Pour la CPA, les dépenses ont été inférieures au budget de CHF 39'911, pour la CPT de CHF 14'155 et pour la CPD de CHF 4373.
- Les dépenses relatives à la communication dans le cadre de la FMPP se sont montées à CHF 154'190 en 2021, soit 17'810 de moins par rapport au budget. Petit rappel: la commission permanente pour la communication CPC a été dissoute lors de l'AD FMPP de novembre 2021 et remplacée par l'état-major Communication de la présidence.
- Pour les autres commissions ou charges, aucun groupe de travail n'a été institué et aucun projet n'a été réalisé. En conséquence, les charges ont diminué de CHF 16'697.
- Les cotisations versées aux associations dont la FMPP est membre sont désormais également comptabilisées dans les comptes de la FMPP. Pour 2021, elles représentent un montant de CHF 7365.

Charges du Secrétariat de la FMPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la FMPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

• forfait selon le contrat:	CHF	68'928
• frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.):	CHF	1'128
• dépenses pour le recrutement de la chargée de communication et des affaires publiques, organisation et mise sur pied d'une comptabilité séparée:	CHF	7'866

Rapport de l'organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Gümligen, le 26 avril 2022

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Impressum

Editeur: SGKJPP/SSPPEA, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 34, ssppea@psychiatrie.ch, www.sgkjpp.ch

Texte : Réuni et composé par le secrétariat de la SSPPEA

Layout: Secrétariat de la SSPPEA

Images : Secrétariat général

Tirage : Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPPEA sous forme électronique.

Langues : allemand et français